



AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
CONCERNANT LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2023-06 PORTANT
SUR LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 2006-544 ET CONCERNANT LE LOT
6 396 291 ET LE LOT PROJETÉ 6 567 526 (lot actuel 6 396 296) ÉTANT DES
SENTIERS PIÉTONNIERS DANS LE DÉVELOPPEMENT DE LA RUE DES PETER**

Aux contribuables de la susdite Municipalité,

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, directeur général- trésorier de la susdite Municipalité :

QU'UNE dérogation mineure au Règlement de LOTISSEMENT 2006-544 de la municipalité de Bonaventure a été demandée pour le lot 6 396 291 et le lot projeté 6 567 526 (lot actuel 6 396 296) situé dans le développement de la rue des Peter du cadastre du Québec;

QUE la demande de dérogation mineure porte sur l'article 22. SENTIER PIÉTIONNIER

QUE cette demande de dérogation mineure aura pour effet d'autoriser :

1° un sentier piétonnier d'une largeur de 3 mètres

Alors que l'article 22 exige une largeur minimale de 4 mètres

QUE cette demande de dérogation mineure soit soumise à la consultation publique quant à sa nature et aux effets de son adoption, **laquelle prendra place le 1^{er} mai 2023 à 19 h au Centre Bonne Aventure** situé au 105 avenue de Grand-Pré pour entendre les personnes et/ou organismes qui désirent s'exprimer sur cette demande avant son adoption par le Conseil;

QUE les personnes ou organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet ou qui désirent obtenir de l'information sur cette demande de dérogation mineure sont invitées à le faire par courriel à l'adresse : urbanisme@villebonaventure.ca , en mentionnant la dérogation mineure numéro 2023-06;

QUE les questions ou les commentaires seront reçus **avant le 1^{er} mai 2023, 12 h;**

QU'UN registre faisant mention de tous les commentaires et questions reçus sera remis au conseil municipal par le directeur général-trésorier;

Donné à Bonaventure, ce 13 avril 2023

François Bouchard
Directeur général-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

de
l'AVIS PUBLIC
pour

CONCERNANT LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2023-06 PORTANT SUR LE RÉGLEMENT DE LOTISSEMENT 2006-544 ET CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ PORTANT LE LOT 6 396 291 ET LE LOT PROJETÉ 6 567 526 (lot actuel 6 396 296) DU CADASTRE DU QUÉBEC ÉTANT DES SENTIERS PIÉTONNIERS DANS LE DÉVELOPPEMENT DE LA RUE DES PETER.

Je, soussigné, François Bouchard, certifie sous mon serment d'office
que j'ai publié l'avis ci-avant conformément à la Loi,
le 13 avril 2023.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT

CE 13^e JOUR D'AVRIL 2023.

François Bouchard
Directeur général-trésorier